

Secteur de la santé, des services sociaux et éducatifs

Face à la discrimination, les salariés reclassés lèvent la voix

Après des mois de discussions visant une réforme de la loi sur le reclassement professionnel et suite à maintes interventions du syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL auprès du ministre du Travail, Nicolas Schmit, le projet de loi visant une réforme de la loi sur le reclassement semble enfin entrer dans sa dernière ligne droite.

C'est ce qu'a confirmé le ministre du Travail à l'OGBL lors d'une entrevue, le 27 avril 2018, au cours de laquelle l'OGBL a remis officiellement au ministre 336 courriers adressés par des salariés reclassés dans le secteur de la santé, des soins et du social.



Ces personnes se trouvent actuellement dans une mesure de reclassement et ne bénéficient donc pas de l'accord positif qui a été trouvé en 2017 conduisant à une revalorisation des carrières dans le cadre des conventions collectives de travail SAS et FHL.

Ces salariés reclassés, qui travaillent depuis des années dans les secteurs de la santé et des services sociaux et qui ont toujours lutté avec l'OGBL contre les injustices en matière de rémunérations dont souffraient les deux anciennes conventions collectives, sont donc aujourd'hui plus que jamais victimes d'une discrimination directe.

Le ministre a promis que la dernière version du projet de loi remédiait à cette injustice en gelant la valeur de l'indemnité compensatoire versée par l'ADEM, de manière à ce que le salarié reclassé puisse bénéficier entièrement de l'augmentation de la part salariale versée par son employeur.

Ce changement entrera en vigueur dès que la loi aura été votée et sera d'application pour toute nouvelle convention collective de travail indépendamment du secteur ou de l'entreprise et pour toute autre augmentation salariale obtenues, au maximum, 3 ans avant l'entrée en vigueur de la loi.

Par ailleurs, l'introduction d'une indemnité compensatoire fixe entrainera également de fortes simplifications administratives pour l'ADEM, ce qui permettra de remédier une fois pour toutes aux longs délais d'attente pour les salariés concernés. Pour rappel, un salarié tombant dans une situation de reclassement interne, doit actuellement attendre en moyenne 5 mois avant de percevoir ses premiers versements de l'ADEM. Une situation tout à fait inacceptable pour ces salariés en situation précaire.

Pour conclure, le ministre a confirmé que le projet de loi en question serait à l'ordre du jour du Conseil de gouvernement du vendredi, 4 mai 2018.

Le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL lance donc un dernier appel au Conseil de gouvernement visant à ce qu'il assume ses responsabilités et qu'il adopte ce projet de loi sans équivoque afin que la loi puisse encore être votée au cours de l'actuelle période législative.

Communiqué par le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL
le 3 mai 2018